

**DELEGATION DE SIGNATURE**

**DIRECTION  
CH Doullens et EHPAD de Domart-en-Ponthieu**

**Décision n° 2025-12**

**LE DIRECTEUR GENERAL,  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,**

Vu le Code de la santé publique, notamment pris en ses articles L. 6143-7 et suivants, et D. 6143-33 et suivants ;

Vu la Convention de Direction commune signée le 21 décembre 2021 entre le CHU Amiens-Picardie, le CH de Doullens, le CHI de Montdidier-Roye et l'EHPAD de Domart-en-Ponthieu ;

Vu le Décret n°2005-921 du 02 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels des directions des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n°86-33 du 09 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu le Décret n°91-155 du 06 février 1991 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu le Décret du Président de la République en date du 21 août 2023 nommant M. Didier RENAUT en qualité de Directeur Général du CHU Amiens-Picardie à compter du 06 septembre 2023 ;

Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion en date du 24 août 2023 affectant M. Didier RENAUT au sein de la Direction commune constituée entre le CHU Amiens-Picardie, le CH de Doullens, le CHI de Montdidier-Roye et l'EHPAD de Domart-en-Ponthieu à compter du 06 septembre 2023 ;

Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion des personnels de Direction de la Fonction Publique Hospitalière en date du 6 novembre 2023 plaçant Mme Anne LANGELLIER en position de détachement pour une durée de quatre ans en qualité de Directrice Générale Adjointe du CHU Amiens-Picardie, du CH de Doullens, de l'Ehpad de Domart en Ponthieu et du CHI Montdidier-Roye à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023 ;

Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion des personnels de Direction de la Fonction Publique Hospitalière en date du 18 décembre 2023 nommant Mme Lucille ELOY en qualité de Directrice Adjointe au CHU Amiens-Picardie, au CH de Doullens, au CHI de Montdidier-Roye et à l'EHPAD de Domart-en-Ponthieu, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Vu la Note de service n°88/23 du 06 octobre 2023 relative à la prise de fonctions de Mme Lucille ELOY en qualité de Directrice Adjointe du CH de Doullens et Directrice Déléguée de la Résidence EHPAD de Domart en Ponthieu à compter du 2 janvier 2024 ;

Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion des personnels de Direction de la Fonction Publique Hospitalière en date du 16 décembre 2024 nommant Mme Isaline DARDARD en qualité de Directrice Adjointe au CHU Amiens-Picardie, au CH de Doullens, au CHI de Montdidier-Roye et à l'EHPAD de Domart-en-Ponthieu, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

Vu la Décision du 28 juin 2017 nommant Mme Céline BOUCHER en qualité d'Attachée d'Administration Hospitalière à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 ;

Vu la Décision du 23 novembre 2017 nommant Mme Fabienne BOUCHER en qualité de Cadre Supérieure de Santé paramédicale à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017 ;  
Vu la Décision n°05/2024 du 29 janvier 2024 relative à la délégation de signature de la Direction Générale ;

Vu l'Organigramme de la Direction commune entre le CHU Amiens-Picardie, le CH de Doullens, le CHI de Montdidier-Roye et l'EHPAD de Domart-en-Ponthieu ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup> - Objet

La présente Décision précise les modalités de délégation de signature de M. Didier RENAUT, Directeur Général, au sein du CH de Doullens et de l'EHPAD de Domart-en-Ponthieu.

Elle annule et remplace les précédentes délégations relatives au même domaine.

#### Article 2 - DELEGATION DE SIGNATURE EN CAS D'ABSENCE, D'EMPECHEMENT OU D'INDISPONIBILITE DU DIRECTEUR GENERAL, DU DIRECTEUR DELEGUE ET DE LA DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE

En cas d'absence, d'empêchement ou d'indisponibilité simultanés de M. Didier RENAUT, de Mme Lucille ELOY et de Mme Anne LANGELLIER, Délégation permanente est donnée à Mme Isaline DARDARD, Directrice Adjointe, à l'effet de signer au nom de M. Didier RENAUT, Directeur Général, tous les documents, actes, et correspondances internes et externes relatifs à la gestion, pour le CH de Doullens et l'EHPAD de Domart-en-Ponthieu, **des Ressources Humaines non médicales, des ressources matérielles, de la Logistique, du Système d'Information ainsi que du Pôle Gériatrie** à l'exception :

- Les mémoires en réponse dans le cadre d'un contentieux
- Les sanctions disciplinaires des groupes 2, 3 et 4
- Les actes et correspondances engageant le CHUAP dans ses relations avec :
  - Les autorités gouvernementales, les autorités administratives et judiciaires, les membres du corps préfectoral, les élus locaux et nationaux (y compris les réponses aux recommandations de recrutement), les autorités universitaires, les Directeurs Généraux de CHU
  - Les Présidents, Vice-Présidents et membres des Conseils de surveillance
  - La presse écrite, audiovisuelle
  - Les Présidents de CME et Directeurs des UFR

#### Alinéa 2 :

En cas d'absence, d'empêchement ou d'indisponibilité simultanés de M. Didier RENAUT, de Mme Lucille ELOY, de Mme Anne LANGELLIER et de Mme Isaline DARDARD, délégation permanente est donnée à Mme Céline BOUCHER, Attachée d'Administration Hospitalière et à Mme Fabienne BOUCHER, Cadre Supérieure de Santé, Faisant Fonction de Directrice des Soins, à l'effet de signer toutes correspondances, tous actes et documents administratifs nécessaires à la bonne marche du CH de Doullens et de l'EHPAD de Domart-en-Ponthieu se rapportant :

- Aux tableaux des gardes et des astreintes des personnels médicaux et non médicaux
- Aux contrats de recrutement d'une durée déterminée inférieure ou égale à un mois
- Aux états liquidatifs de la paie
- Aux ordres de missions et aux pièces et attestations diverses relatives aux personnels ne faisant pas grief

La signature des décisions et actes conservatoires devra être précédée de la mention « Pour le Directeur Délégué et par délégation » et préciser les nom et prénom du signataire.

#### Article 3 - EFFET ET PUBLICITE

La présente décision de délégation de signature générale est applicable à compter de sa publication la rendant consultable.

Elle fera par ailleurs l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Somme.

Cette délégation est consentie pour le temps de l'affectation sur leur poste de **Mme Lucile ELOY**, Directrice Déléguée, **Mme Isaline DARDARD**, Directrice Adjointe, **Mme Anne LANGELLIER**, Directrice Générale Adjointe, **Mme Céline BOUCHER**, Attachée d'Administration Hospitalière, **Mme Fabienne BOUCHER**, Cadre Supérieure de Santé, Faisant Fonction de Directrice des Soins.

Elle cessera automatiquement pour le ou les délégué(s) concerné(s) en cas de changement d'affectation ou de départ de l'établissement.

Elle sera transmise aux Comptables de l'établissement, accompagnée du modèle de signature des délégués et portée à la connaissance du Conseil de surveillance.

Fait à Amiens, le 05 février 2025.

Le Directeur Général

Didier RENAULT



La Directrice Générale Adjointe

Anne LANGELLIER

La Directrice Déléguée

Lucille ELOY

La Directrice Ajointe

Isaline DARDARD

L'Attachée d'Administration Hospitalière

Céline BOUCHER

La Cadre Supérieure de Santé

Fabienne BOUCHER